



Assemblée générale

Distr. générale
27 octobre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 113 de l'ordre du jour

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Lettre datée du 27 octobre 2004, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

Comme suite à ma lettre datée du 11 octobre 2004 (A/59/430), j'ai l'honneur de vous informer que le Malawi a effectué le versement nécessaire pour ramener ses arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Le Secrétaire général
(*Signé*) Kofi A. **Annan**